

CONSEILS POUR BIEN REMPLIR VOTRE BULLETIN D'ADHESION

Conservez la partie droite du bulletin d'adhésion qui sert de contrôle et de justificatif. Notre fichier est informatisé, aussi, pour éviter toute erreur, soyez précis :

- Nom et prénom en majuscules d'imprimerie.
- Numéros d'identification : numéros NAPI, DSV, AMEXA ou MSA, Numagrit, Siret...
- Le lieu d'hivernage du rucher (indispensable en cas de sinistre)
- Votre adresse postale et votre mail pour l'envoi de votre carte d'adhérent et qui attestera de votre adhésion ainsi que de votre cotisation à ECO Emballage.

La cotisation syndicale vous donne droit à tous les avantages du syndicat : tarif d'assurance intéressant, adhésion simplifiée à ECO Emballage, défense de vos intérêts, de l'abeille et des apiculteurs, remises chez certains fournisseurs. Elle est fixée en fonction du nombre de vos ruches.

ECO Emballage : une loi d'Avril 1992 oblige tous les conditionneurs à payer une cotisation auprès de la société ECO Emballage afin de s'assurer du bon recyclage des pots de miel ; le syndicat propose une cotisation forfaitaire selon le nombre de ruches.

Abonnement aux revues : L'abonnement à Api-info nous paraît indispensable car il permet de s'informer directement une fois par trimestre des activités du syndicat ; Les abonnés recevront les 5 numéros complets de notre revue, les autres ne recevront que certains numéros.

L'abonnement à la revue *Abeilles et Fleurs* est obligatoire pour bénéficier de l'option 2 de l'assurance (responsabilité civile).

Assurances apicoles : Nous vous proposons **DEUX** formules :

Option 1 : MULTIRISQUES qui couvre toute une palette de risques : incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vol, transport de ruches. Le contrat complet est disponible sur demande.

Option 2 : RESPONSABILITE CIVILE qui ne couvre que les dégâts que vos abeilles peuvent causer à autrui. L'assurance des produits sur les marchés est comprise. L'abonnement à Abeilles et fleurs est obligatoire, soit **30 € en plus des 10 centimes par ruche**.

RUCHER ÉCOLE : Le syndicat possède un rucher composé d'une quarantaine de ruches à des fins pédagogiques. Ce rucher école a été créé par Elie Pellequer, un ancien président du Syndicat. Pour l'entretien et le maintien de ce rucher, nous avons besoin d'aide et c'est pour cela que nous vous proposons une cotisation de solidarité. Cette cotisation est facultative.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : Nous sommes tenus de fournir à notre Compagnie d'assurance les listes des assurés dès la FIN FEVRIER ; Complétez et renvoyez donc ce bulletin d'adhésion dans les meilleurs délais. En cas de sinistre vous ne serez pris en charge que si vous êtes à jour de vos cotisations. Merci d'avance !

ATTENTION ! L'adresse où envoyer votre bulletin d'adhésion accompagné du règlement change :

Syndicat d'Apiculture du Gard, Chez Michel CABY
926 Route du Mas Soubeyran
30140 MIALET

